



## AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **CAVERNIERE 2018**

Dates

Lieu : *Estuaire de la Gironde et Dordogne*

Autorité Organisatrice : *Club Nautique Loubésien*

Grade : **5B**

### REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017 – 2020*.
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.
- 1.4 La partie B, section II du règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Les règles Osiris Habitable 2018, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde, le présent Avis de Course, les instructions de Course et leurs Annexes.

#### 1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux habitables des groupes A,B,C,D,L et R du Osiris Habitable.

Catégorie 1 : groupes A, B, C, D,  $\leq 13.5$

Catégorie 3 : groupes C et D,  $> 13,5$  et  $< 20.5$

Catégorie 4 : groupes R1, R2, L (tout coef) et R3  $\leq$  à 22.5

Catégorie 5 : groupes D  $\geq 20.5$  et R3  $> 22,5$

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à : [andree.buchmann.cnl8@orange.fr](mailto:andree.buchmann.cnl8@orange.fr) avant le 30 mars 2018, ou le jour de la régata.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge Osiris Habitable en cours de validité.

- Les licences à la journée seront délivrées par le CNL avec certificat médical 24h avant la régata.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF . -

#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant
Toutes	Néant

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : à Cavernes et Bourg S/Gironde

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Le vendredi 30 mars	19 h 00	20 h 00
Le samedi 31 mars	9 h 00	10 h 00

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 31 mars	11 h 00	
Samedi 31 mars	15 h 30	
Dimanche 1 avril	11 h 30	
Dimanche 1 avril	16 h 30	

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions ;

- Afficher suivant les prescriptions fédérales
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

#### 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront :  Côtiers dans l'Estuaire de la Gironde et Dordogne (voir « annexe aux IC et Parcours )  Construits
- Les départs et arrivées seront en aval des ponts Dordogne (D8).

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Le classement pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps sur temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2018.
- Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus lors des courses disputées.

#### 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : gratuité, et limitée suivant le nombre de bateaux.

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régatesauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Canal VHF 72.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Le dimanche 1 avril, après l'arrivée de la dernière course.

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : pour l'organisation [j.vacher@orange.fr](mailto:j.vacher@orange.fr), pour le repas du samedi soir (15€), les réservations seront prises jusqu'au mercredi 28 mars, auprès de MF Cossou [mariefrance.cossou@yahoo.fr](mailto:mariefrance.cossou@yahoo.fr), tél 0556789715 et 0634214018. Pour les licences et inscriptions : [andree.buchmann.cn18@orange.fr](mailto:andree.buchmann.cn18@orange.fr)

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Date	Lieu	PM	BM	Coeff.	
31 mars	Pauillac		14h23	102	
31 mars	Cavernes	21h		104	
1 avril	La reuille		16h21	105	
1 avril	Cavernes	21h14		105	